

Viol en tant que tel de la dignité humaine : des enfants dans les agences pour l'emploi

Traduction de l'image : Plus de 1,2 millions d'enfants vivent en Allemagne dans la pauvreté. Les sanctions administratives et le dumping salarial rendent cette situation possible.

Bas de l'image : l'Allemagne est l'un des pays les plus riches du monde.

Non, plus personne ne peut dire qu'il n'était au courant de rien. Hartz, Agenda 2010, Schröder, Merkel, Mme von der Leyen [Ministre fédéral de la famille puis de l'emploi depuis novembre 2009], agence fédérale pour l'emploi, agences locales d'aide à la recherche d'emploi, sanctions, travail intérimaire, travail temporaire et code de la sécurité sociale II (SGB II) : voici des termes marquants, au moins depuis la mise en place des lois Harzt IV. Depuis le début, ils accompagnent environ 6 millions de chômeurs, d'après la définition des médias du mot « chômeurs », et les stigmatisent.

La preuve de la course à Hartz

Les enfants, qui grandissent dans un environnement et une famille issus du pays de la peur et de la honte qu'est l'Allemagne, sans espoir d'un nouveau départ ni d'une nouvelle vie, ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles du chômage. Ils naissent dans un monde dans lequel ils apprennent au plus tard au jardin d'enfant que ce monde n'a pas le droit d'en représenter un pour eux. Ils portent la marque de la course à Hartz. Et il ne s'agit pas là d'une apparence extérieure que, d'ailleurs, les médias nous renvoient. Les « Hartz » ne parlent pas de Hartz, ni de leur honte ni de leurs peurs. Ils ont un comportement implicite qu'ils transmettent inconsciemment à leurs enfants. De plus, les parents font office de modèles, mine de rien. Les enfants observent et vivent en fonction de ce modèle, de deux points de vue. D'abord dans leur comportement, mais ensuite et de façon plus grave, dans leurs ressentis et ainsi, inévitablement, dans leur existence. Les pneus aussi s'abîment à chaque trajet, le profil se réduit. Pour rester dans cette métaphore, disons que le profil, la personnalité d'un enfant ne peut se développer librement ou alors il sera élaguée au plus tard lors de l'entrée dans l'inhumanité de la « machine Hartz ». La plupart du temps, cela se produit dès l'instant où, innocents, ils fêtent leur quinzième anniversaire tandis que leurs parents, en tant qu'« Aufstocker » [travailleurs pauvres bénéficiant d'Hartz IV], ne peuvent plus vivre de leur salaire malgré leur activité à plein temps dans la branche en pleine croissance des bas salaires. Un anniversaire qui devrait être libre et joyeux. Ces jeunes ne savent rien de ce qui se passe à quelques mètres ou kilomètres de chez eux. La plupart du temps ils ne doutent même pas qu'avec quelques clics dans le système de l'agence locale pour l'emploi, on fait de l'ancien jeune inconnu de 14 ans un être susceptible d'être bientôt marqué au fer rouge avec un numéro de client. Si sa fête d'anniversaire a eu lieu sans souci, le jeune reçoit quelques semaines plus tard une lettre mise en forme à partir de modèles officiels préfabriqués. En cas de chance, il ne s'agit « que » de la demande du certificat de scolarité. Si l'adolescent a un peu moins de chance, il s'agit de son premier rendez-vous à l'agence locale pour l'emploi, accompagné de l'avertissement immédiat d'une réduction des aides sociales en cas d'absence.

L’agence locale pour l’emploi donnerait-t-elle de l’argent poche ?

Cependant, le jeune lecteur ne peut qu’à peine le comprendre. La langue administrative est une chose, mais cette chose avec une réduction d’argent en est une autre. Est-ce que l’agence pour l’emploi lui donne de l’argent de poche ? Il le saurait. Il ne lui reste rien d’autre à faire qu’à demander à ses parents ce que signifie cette lettre. Sa sensation oppressante dans le ventre et son incompréhension ne parviennent pas, cependant, à la lointaine agence locale pour l’emploi. On y travaille en fin de compte sans libre arbitre, mais conformément à l’application légale du SGB II. Pression de la conformité, qui n’autorise aucune marge de manœuvre dans l’interprétation légale du SGB II.

Une fois, une jeune fille de 17 ans me raconta sa « honte » au cours d’un de mes « entretiens conseils » à cause de son diplôme scolaire qu’elle était en train d’échouer. Elle venait d’une autre ville et espérait trouver à Hambourg plus de possibilités de développement personnel. Elle voulait un diplôme scolaire mais une grossesse contraria ses plans : elle était obligée de quitter l’école sans avoir le droit d’y retourner même après la naissance de son enfant. Il s’agissait finalement d’un congé parental, d’après sa déclaration au sujet de la demande dans son ancienne école. En réalité, elle n’aurait jamais dû pénétrer seule dans mon bureau : elle n’était pas majeure et n’était pas non plus accompagnée par ses parents, mis de côté pour raisons personnelles et loin de la ville. Pour obtenir les prestations, il aurait fallu faire une convention d’incorporation, soit une « déclaration de volonté » en défaveur de la jeune fille et également illégale. On le lui a malgré tout réclamée et ceci en compensation légale des dénominations organisées librement des droits et devoirs de nos « clients ». La balance de la justice en défaveur des chômeurs, même mineurs. Le viol en tant que tel de la dignité humaine. Oubliées les obligations selon lesquelles les chômeurs n’ont pas le droit de quitter leur lieu d’habitation, oubliées les obligations de prendre un travail. Celles-ci ne correspondent dans le système à aucune tâche gérée librement, mais doivent être mentionnées par chaque collaborateur de l’agence locale pour l’emploi, même si la personne est déjà à terre : somme toute, chacun est en mesure de postuler à un emploi et, au minimum, illustre ainsi une norme – bon intermédiaire de travail !

Le fait de n’avoir pas suivi les règles internes me vaudra probablement une sanction judiciaire si je suis mise en disponibilité. Pour cette jeune fille, l’échec de son diplôme scolaire a constitué un point important de sa vie et elle en a eu honte. Cependant, ce que je trouve plus effrayant que cela, c’est qu’une jeune fille parle de « honte ». La honte est un sentiment subjectif, évalué par chacun de façon différente. Mais ce qui en relève toujours, c’est la peur de ne plus satisfaire à la société, de ne plus en faire partie et son exclusion ressentie. Quel est mon tort ? J’ai eu un cas de conscience, construit par le système Hartz qui se fortifie chaque année et devient ainsi plus mûr, plus perfide, plus sûr du droit et volontaire. Et c’est cela qui me fait honte.